

Gestion des déchets



La Communauté de Communes détient la gestion des déchets sur l'ensemble de son territoire.

Sur la commune de Plagnole, le ramassage des déchets se fait en points d'apport volontaire (PAV). Il y en a deux sur la commune afin que les habitants puissent amener leurs déchets (ordures ménagères, tri, papiers-journaux, cartons, verre) :

- un PAV situé à côté de la mairie
- un PAV situé près de Rieumes, en empruntant la voie départementale "Vieille route de Rieumes".

MÉMO TRI

À TRIER



BRIQUES ET EMBALLAGES EN CARTON



BOITEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL



TOUS LES PAPIERS

Par besoin de les laver, il suffit juste de bien les vider et de ne pas imbriquer les déchets



À TRIER



BOITEILLES EN VERRE



POTS et BOCAUX EN VERRE



FLACONS EN VERRE

Couvercles et bouchons en métal dans la poubelle jaune, les autres dans la poubelle des déchets ménagers



À COMPOSTER



DÉCHETS DE JARDIN



DÉCHETS ORGANIQUES



À JETER



AUTRES DÉCHETS



VAISSELLE CASSÉE



COUCHES



**MOI AUSSI
JE TRIE**



à donner à
des associations
ou à déposer dans les
bornes relais présentes
sur le territoire ou en
déchèteries

Un doute, une question sur le tri ?
www.consignesdetri.fr

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Pêche et de l'Énergie

CITEO

TERRITOIRE
ZERO DÉCHET



GASPILLAGE